

Tous les fournisseurs de Metrolinx

Objet : Balises pour véhicules – Norme de performance en matière de sécurité

Dans le cadre de l'amélioration continue de la sécurité de Metrolinx, et à compter du 26 juin 2020, nous mettons en œuvre une norme de performance en matière de sécurité pour les balises de véhicules à l'intention de tous les travailleurs, entrepreneurs, constructeurs et visiteurs de Metrolinx, qui accèdent ou travaillent dans le corridor ferroviaire de Metrolinx, y compris les gares de triage, d'entretien et de repos et autres infrastructures ferroviaires, tout en utilisant un véhicule ou un équipement motorisé non productif.

Cette norme augmentera la visibilité des véhicules afin de renforcer la protection des personnes et de prévenir les risques physiques dans le corridor ferroviaire, tels que les autres véhicules, les équipements en mouvement et les mouvements de trains. **Le respect intégral des normes de performance en matière de sécurité pour les balises de véhicules est requis d'ici le 15 septembre 2020.** Lorsqu'un « Constructeur » gère un projet de construction pour Metrolinx en tant que « Constructeur » pour le projet, les politiques et les normes du Constructeur doivent respecter ou dépasser cette norme et le Constructeur doit l'appliquer au projet de construction.

Une copie complète de la norme de performance en matière de sécurité des balises pour véhicules est jointe à la présente communication.

Pour plus d'informations sur la nouvelle norme de performance en matière de sécurité pour les balises de véhicules, veuillez vous référer à la FAQ standard jointe ou communiquer avec votre administrateur de contrat Metrolinx.

Cordialement,



Martin Gallagher
Chef de la sécurité,
Metrolinx



Ian Smith
Chef de l'exploitation
Metrolinx

Matt Clark

Matt Clark
Chef responsable
des immobilisations